

RÈGLEMENT du Trail de Tanlay Raidlight 2026

Le présent règlement pourra être modifié avant le jour des épreuves. La mise à jour sera publiée sur le site du Trail de Tanlay : www.trailtanlay.fr

1- Présentation du Trail de Tanlay 2026

Le FRTO organise la 20ème édition du Trail de Tanlay :

le samedi 12 et le dimanche 13 septembre 2026.

Le lieu de rendez-vous est à la salle des fêtes de Saint Martin sur Armançon pour le samedi 12 septembre et au Château de Tanlay pour le dimanche 13 septembre.

Nous demandons à chaque participant de s'engager à respecter toutes consignes, les personnes et le bien d'autrui.

Les parcours sont tracés sur terrains publics et traversent aussi des domaines privés ouverts spécialement pour notre manifestation. **L'accès aux propriétés privées est autorisé aux seuls participants, le jour de l'épreuve.**

Les courses nature sont organisées dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen. Toute attitude contraire à cette éthique engagera la disqualification du concurrent : jet de ravitaillement usagé ou tout autre objet en dehors des zones prévues aux ravitaillements, circulation délibérée en dehors du sentier balisé, dégradation volontaire de la flore.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le circuit initial suivant les contraintes environnementales.

2- Épreuves sportives et participation

Il s'agit d'épreuves sportives "nature" ouvertes aux coureurs (hommes et femmes) licenciés et non licenciés :

SAMEDI 12 SEPTEMBRE

- **Prélude de Saint Martin** : 11 km et 340m de D+ : inscription à partir de la catégorie **U18 CADETS**. Départ 17h00 du site Biathlon à Saint Martin sur Armançon

Un combiné est ouvert avec le Prélude soit le Trail court ou soit le Trail Long du Dimanche.

DIMANCHE 13 SEPTEMBRE

- **Trail Découverte** de 12,5 km, 285 m de D+ : inscription à partir de la catégorie **U20 JUNIORS**. Départ 10h45 du Château de Tanlay
- **Trail Court** de 25 km, 780 m de D+ : inscription à partir de la catégorie **U23 ESPOIRS**. Départ 9h45 du Château de Tanlay
- **Trail Long** de 50 km, 1890 m de D+ : inscription à partir de la catégorie **U23 ESPOIRS**. Départ 7h30 du Château de Tanlay

Barrières horaires : voir ci-après.

3- Parcours, signalisation

Le circuit tout terrain emprunte, pour chaque course, très majoritairement des chemins forestiers et des pistes en milieu naturel (5% de bitume) Il comprend des montées et descentes qui peuvent être rendues glissantes en fonction des conditions climatiques.

Rubalise, fléchage, au sol et en hauteur par panneaux. Conformez-vous aux informations communiquées lors du briefing et aux indications données par les signaleurs.

4- Barrières horaires et Ravitaillements : 50, 25 et 12,5 km

Aucun gobelet sur les ravitaillements en course.

Aucun ravitaillement par un tiers ne sera autorisé en dehors des zones prévues. Toute infraction sera passible d'une disqualification. Assistance uniquement autorisée sur les zones de ravitaillement.

La semi-auto-suffisance est la règle et les participants devront se munir d'un système d'hydratation d'une contenance de 0,5l minimum (+ Encas solides recommandés)

Samedi 12 septembre : Pour le Prélude, un ravitaillement en eau possible suivant les conditions météorologiques.

Dimanche 13 septembre :

Barrière horaire : 1 seule sur le 50 km

La barrière horaire (BH) est fixée à 12h30

Ravitaillements en eau et/ ou solide sur les courses :

Au nombre de 4 sur le 50 km, aux km : 15, 25, 31 et 41

Au nombre de 2 sur le 25 km, aux km 11 et 17

Au nombre de 1 sur le 12,5 km, au km 6.

En conditions de températures excessives des ravitaillements supplémentaires en eau seront adaptés.

5- Matériel obligatoire : pour tous les coureurs, prévoir un bidon / une éco tasse / un éco gobelet, ...

Conformément aux règles spécifiques des trails édictées par la FFA, chaque participant au

Trail de 50 km, doit être en possession obligatoirement :

- d'une réserve d'eau de 0,5l minimum
- d'un téléphone mobile chargé avec le numéro de secours enregistré et,

sont fortement conseillés :

- une veste imperméable ou un coupe-vent (suivant conditions climatiques)
- un produit énergétique.

NB : tous ces équipements sont également conseillés pour les coureurs du 25 km

Les bâtons de traileurs sont autorisés uniquement sur le 50 km

6- Modifications, Report, Annulation

L'organisation se réserve le droit de reporter l'heure du départ ou d'annuler une ou plusieurs épreuves pour toutes raisons mettant en péril, entre autre, la sécurité des participants et/ou des personnels de l'organisation sur la course et/ou des tiers spectateurs (intempéries, situation sanitaire, etc.) et ceci, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à l'organisation ou à ses représentants. Ces mêmes éléments peuvent amener l'organisation à modifier les parcours initiaux. Les participants ne pourront en aucun cas poser de réclamation pour cela, ou demander un quelconque remboursement ou dédommagement.

7- Inscriptions

Les inscriptions sont possibles exclusivement sur le site d'inscription en ligne « *Sportips.fr* ».

Aucune inscription sur place le jour de la course.

L'inscription ne sera prise en compte qu'après paiement en ligne.

Tout engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué pour quelque motif que ce soit.

(Sauf assurance possible sur le site d'inscription ou pour raison de santé justifiée par un avis médical)

Si la manifestation est annulée le montant des inscriptions sera reversé au CME des « Petits Princes ».

8- Droits d'inscription

Inscription sur le site « Sportip's.fr » **clôture le 10 septembre 2026 à 23h59.**

Le montant de l'inscription en ligne est fixé à :

11€ pour le Prélude de 11km.

11€ pour le 12,5 km.

22€ pour le 25 km.

32€ pour le 50 km.

Pour les combinés :

Prélude + Trail court 25 km = 30€

Prélude + Trail long 50 km = 40€

Ces tarifs s'entendent hors majoration contractuelle prévue pour l'inscription en ligne sur le site « *Sportip's.fr* ».

9- Inscriptions : modalités

Toute participation aux épreuves du 12 et 13 septembre 2026 est soumise à la présentation obligatoire par les participants, lors de l'inscription en ligne sur « *Sportips.fr* », de :

- Pour l'athlète licencié de présenter sa **licence 2026-2027**.

Licence **Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running** délivrée par la FFA, ou d'un « **Pass' J'aime Courir** » délivré par la FFA (NB : pour obtenir sa licence, l'athlète passe le PPS)

- **Pour l'athlète non licencié FFA et majeur : l'attestation Parcours Prévention Santé (PPS) 2027**
- **Pour l'athlète mineur**, catégorie U14 et supérieure au sens de la FFA, **remplir un questionnaire de santé** gratuit avec l'aide d'un parent. *Site Athlé PPS*. L'attestation délivrée à la fin du questionnaire n'est valable que pour cette course. Une autorisation parentale sera demandée au retrait du dossard.
- **Pour Les athlètes étrangers**, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, **doivent fournir un certificat médical en langue française** (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée en l'absence des documents cités ci-dessus.

10- Port du Dossard

La participation aux épreuves de courses à pied nécessite le port du dossard. Une puce est intégrée pour l'enregistrement du classement. Le dossard est fourni **par FRT0 et doit être porté visiblement sur la face avant du coureur** pendant la durée de la compétition.

11- Horaires de retrait des dossards :

Pour le samedi 12 septembre : Le retrait des dossards s'effectuera le jour de la course (12 septembre 2026) sur le lieu de départ à la salle des fêtes de Saint Martin sur Armançon à partir de 15h.

Pour le Dimanche 13 septembre : Le retrait des dossards s'effectuera le jour de la course (13 septembre 2026) sur le lieu de départ au Château de Tanlay à partir de 6h45, 8h15, 9h15 respectivement pour le 50 km, 25 km et 12,5 km, et jusqu'à 15 minutes avant l'horaire de départ de la course concernée.

12- Accompagnateur

Aucun accompagnateur ni engins à roues (y compris vélo) non accrédités ne seront autorisés sur les parcours.

13- Assurance

Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants aux épreuves du Trail 2026.

Individuel accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement contre les risques liés à la pratique du Trail et des sports nature. Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique ou technique, de perte, de vol d'objets ou de matériel.

14- Sécurité

Un PC sécurité est présent sur le site départ/arrivée des épreuves. Le responsable sécurité est assisté par un médecin et par une équipe accréditée de la Protection Civile.

Sur chaque dossard est inscrit le N° de téléphone du PC sécurité.

En course vous devez assistance à toute personne en danger, en cas de détresse alertez ou faites alerter l'organisation située sur le parcours (signaleurs). Ne laissez pas seule une personne blessée

Au-delà de la **barrière horaire définie dans les articles 4**, le coureur sera déclaré hors course par l'organisation et ne pourra pas poursuivre l'épreuve. La barrière horaire peut être modifiée le jour de la course.

15- Récompenses individuelles pour les courses

- **Prélude : Récompense au classement scratch** : les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes
- **Combiné prélude + Trail 25 classement scratch** : les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes
- **Combiné prélude + Trail 50 classement scratch** : les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes
- **Courses du dimanche 12, 25 et 50km :**
- Récompenses au classement scratch : les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes
- Récompenses aux premiers de chaque catégorie : 10 catégories de Cadet à Master 0 (M0) et M1+M2, M3+M4, M5+M6, M7+M8 et M9+M10

Remarque importante : **il n'y a pas de cumul de récompenses**

Par respect pour nos partenaires et les officiels présents le jour de l'épreuve, nos bénévoles et l'Organisation du Trail, les récompenses sont attribuées uniquement sur présentation des athlètes.

16- Publication des résultats

Les résultats seront publiés à l'arrivée, sur les sites internet du FRTTO et FFA, sur le site d'inscription Sportip's.

17- Clause utilisation d'image

"J'autorise expressément les organisateurs du « Trail de Tanlay » ainsi que leurs ayant droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prise à l'occasion de ma participation au « Trail de Tanlay » sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, sans que cette utilisation n'ouvre droit à une quelconque indemnisation ou à un quelconque recours".

Dans le cas contraire, il est impératif de signaler son refus d'exploitation des images, par courrier électronique, dans les 48 heures qui suivent la préinscription.

18- Clause utilisation des coordonnées personnelles

"J'autorise expressément les organisateurs des « Trail de Tanlay » ainsi que leurs ayant droit tels que partenaires et médias, à utiliser librement coordonnée postale, téléphonique et informatique collectées lors de mon inscription au « Trail de Tanlay ». Dans le cas contraire, il est impératif de signaler son refus d'exploitation des coordonnées personnelles, par courrier électronique dans les 48 heures qui suivent la préinscription.

Tout participant reconnaît, du fait de son inscription sur le site *sportips.fr*, avoir pris connaissance et accepter les clauses et obligations du présent règlement fourni lors de l'inscription et disponible sur www.trailtanlay.fr